

en date du 14 AOUT 1985
enregistré le
sous le numéro 85.189 /F

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction régionale des
Affaires Culturelles

A R R E T E

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire
des Monuments Historiques

LE PREFET COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION CENTRE

COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966, le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi du 31 décembre 1913, modifié par le décret n° 84 - 1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 84 - 1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

VU l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Centre en date du 6 juin 1985 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

A R R E T E :

Article 1er - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'ancienne prison d'ARTENAY (Loiret) figurant au cadastre, section A, sous le n° 358 d'une contenance de 0 a 58 ca, et appartenant à la commune pour l'avoir acquise depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la région Centre.

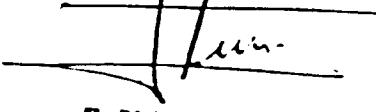
....

Article 3 - Le secrétaire général du Loiret et le maire d'Artenay sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Orléans, le

14 AOUT 1985

Pour le Préfet,
Commissaire de la République de
la région Centre,
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Secrétaire Général pour les affaires
régionales,


Joël TIXIER